

Publiée le 31/03/2025

COMMUNE DE SORGUES

AMPLIATION

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-sept mars** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 21 mars 2025, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal au Centre Administratif, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Absent excusé : Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Alain MILON, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Vanessa ONIC, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommé secrétaire de séance : Mme REIG



DEL_2025_32

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal de ses décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 listées en annexe du présent rapport.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces décisions du Maire.

DECISION N°**OBJET DE LA DECISION**

2025_02_01	Renouvellement adhésion à l'association Orchestre à l'Ecole
2025_02_02	Accord dans le cimetière de Sorgues, au nom de Mme Lacote veuve Ventre Michèle, une concession décennale avec caveau 1 place au carré 1 cuve n°47 prenant effet à compter de la notification de la présente décision pour une durée de 10 ans
2025_02_03	Accord dans le cimetière de Sorgues, au nom de M. Milon Alain, une concession trentenaire avec caveau 4 places n°2905 carré 29 trentenaire n°24T4 prenant effet à compter du 10 février 2025
2025_02_04	Accord dans le cimetière de Sorgues, au nom de Mme Sanchez née Robles Pilar, le renouvellement pour 10 ans de la case n°54-columbarium II prenant effet à compter de la notification de la présente décision pour une durée de 10 ans
2025_02_05	Renouvellement adhésion à l'association Collectif Prouvenço pour 2025, moyennant une cotisation annuelle d'un montant de 70 €
2025_02_06	Signature d'une promesse synallagmatique préalable à la signature du bail dérogatoire au statut des baux commerciaux pour le commerce sis 154 cours de la République entre la commune et la société DBS Phone. La durée de la promesse est fixée du 17 février au 16 avril 2025
2025_02_07	Signature d'une convention de formation avec ODF Orange by Pilocap, 271 avenue Helie Denoix de St Marc - 84100 Orange pour une formation dont le thème est formation opérations d'ordre non électrique BT et/ou HT+ opérations d'ordre électrique BS-BE manoeuvre initiale/recyclage du 15 au 16 mai 2025 pour un agent de la ville dans les locaux de l'organisme
2025_02_08	Signature d'une convention de formation avec ODF Orange by Pilocap, 271 avenue Helie Denoix de St Marc - 84100 Orange pour une formation dont le thème est formation opérations d'ordre non électrique BT et/ou HT+ opérations d'ordre électrique BS-BE manoeuvre initiale/recyclage du 5 au 6 mai 2025 pour un agent de la ville dans les locaux de l'organisme
2025_02_09	Signature d'une convention de formation avec ODF Orange by Pilocap, 271 avenue Helie Denoix de St Marc - 84100 Orange pour une formation dont le thème est formation initiale et tests CACES R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porte 3 du 31 mars au 2 avril 2025 pour un agent de la ville dans les locaux de l'organisme
2025_02_10	Signature d'une convention de formation avec ODF Orange by Pilocap, 271 avenue Helie Denoix de St Marc - 84100 Orange pour une formation dont le thème est formation initiale et tests CACES R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porte 3 du 24 au 26 mars 2025 pour un agent de la ville dans les locaux de l'organisme
2025_02_11	Renouvellement adhésion à l'association Cultures du cœur pour 2025, moyennant une cotisation annuelle d'un montant de 90 €
2025_02_12	Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris(Paris) Montant de la cotisation annuelle 350,00€

- 2025_02_13** Travaux de construction d'un Pôle Petite Enfance: modification contractuelle N°1 lots 1-3-5-7 et 9
 Lot n°1: Gros œuvre/carrelage/VDR/Espaces verts - SAS NEOTRAVAUX-LE THOR pour un montant de - 22 300,05€ TTC ramenant le montant du marché à 2 144 722,79€ HT
 Lot n°3: Etanchéité - GW ETANCHEITE BEDARRIDES pour un montant de 0,00€
 Lot n°5: Serrurerie - FERRONERIE VAUCHEL CHATEAURENARD pour un montant de 999,25€ HT ramenant le montant du marché à 70 861,46 € HT
 Lot n° 7 : Cloison/platerie/peinture - SAS ISO 9 VEDENE pour un montant de - 23 903,25 € HT ramenant le marché à 554 094,22 € HT
 Lot n°9 : CVC/Plomberie - SARL ICP MORIERES LES AVIGNON pour un montant de 31 435,00 € HT ramenant le montant du marché à 746 435,00 € HT
- 2025_02_14** Occupation gens du voyage parking stade Badaffier : Désignation d'un commissaire de justice SCP J-L ANDRE et M.S GRAVE SORGUES pour un montant de 360 € TTC, afin de réaliser un PV de constat
- 2025_02_15** Conclusion d'un marché sur appel d'offres pour l'équipement du Pôle Petite Enfance
 Lot 1 : Mobilier adulte - infructueux;
 Lot 2 : Mobilier lieux de vie enfant - passé avec Création Mathou - BARAQUEVILLE - pour un montant de 99 925, 81 € HT;
 Lot 3 : Matériels spécifiques puéricultures- infructueux;
 Lot 4 : Equipement extérieur enfant - infructueux;
 Lot 5 : Equipement extérieur motricité - infructueux;
 Lot 6 : Aménagement espace Snozelen - passé avec Somoba SAS - MONTARNAUD - pour un montant de 21 057,99 € HT;
 Lot 7 : fourniture textile - passé avec Poyet Motte Puériculture - COURS - pour un montant de 537,42 € HT;
 Lot 8 : Petit équipement cuisine - passé avec Tec Mat - VAULX EN VELIN - pour un montant de 4 088,40 € HT,
 Lot 9 : Petit équipement ménager - infructueux;
 Lot 10 : Mobilier lingerie - passé avec Froid Cuisine Industrie - ENTRAIGUES SUR LE SORGUE - pour un montant de 3 655,00 € HT;
 Lot 11 : Petit matériel lingerie - infructueux;
 Lot 12 : Equipement entretien des locaux - passé avec Coldis - ENTRAIGUES SUR LA SORGUE - pour un montant de 7 159,24 € HT;
 Lot 13 : Matériel entretien des locaux - infructueux;
 Lot 14 : Téléphonie - infructueux;
 Lot 15 : Multimédia - infructueux;
 Lot 16 : Mobilier de désinfection - passé avec JVD SAS - REZE - pour un montant de 4 000,00 € HT;
 Lot 17 : Menuiseries intérieures - passé avec Nouvelle Moludo - UZOS - pour un montant de 22 210,00 € HT
- 2025_02_16** Décision d'Ester en justice dans le cadre d'une procédure par-devant le Tribunal judiciaire d'Avignon, dans le cadre d'une requête sur ordonnance afin d'expulsion des gens du voyage occupant le parking du stade Badaffier – Désignation du Cabinet SAMAS Avocats (Avignon) pour un montant forfaitaire d'honoraire de 840 € TTC
- 2025_02_17** De signer la convention de formation avec ODF Orange by Pilocap, 271 avenue Helie Denoix de St Marc - 84100 Orange pour une formation dont le thème est formation initiale et tests CACES R486 plates-formes élévatrices mobiles de personnel A du 15 au 17 avril 2025 pour un agent de la ville dans les locaux de l'organisme
- 2025_02_18** Signature d'un avenant au bail à usage commercial pour le commerce sis 168 cours de la République à Sorgues entre la commune et Orma Créations et Lingerie, représenté par Madame Bosc

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2020_34 de la séance du Conseil Municipal du 11 Juin 2020, modifiée par la délibération DEL_2020_148 du 22 octobre 2020, la délibération DEL_2020_184 du 17 décembre 2020, et la délibération DEL_2024_120 du 26 septembre 2024 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.